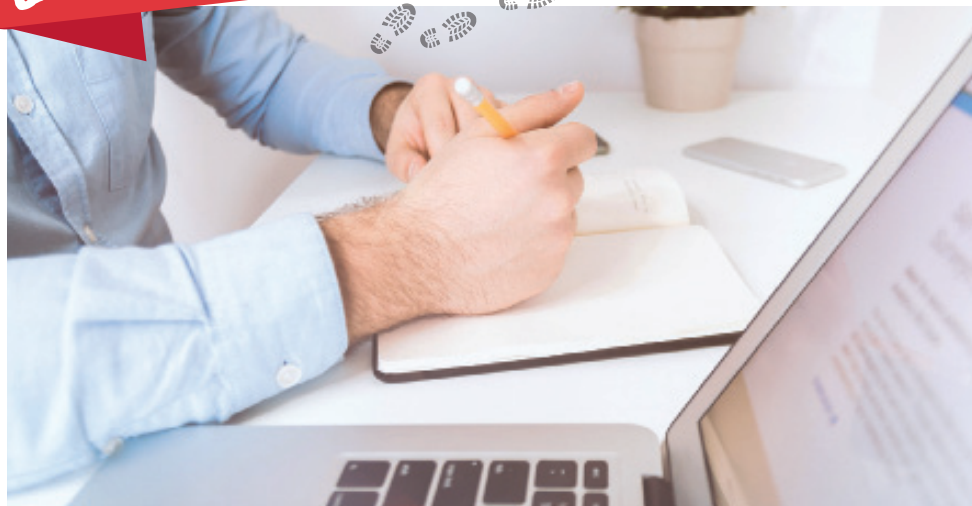


Les démarches

pour l'employeur



1 CONTACTEZ LE GRETA-CFA OÙ SE DÉROULE LA FORMATION :

- Informez le GRETA-CFA de votre projet de recrutement d'un·e apprenti·e.
- Faites vérifier la correspondance de votre activité avec le référentiel de la formation.
- Vérifiez qu'il y a de la place dans la formation souhaitée.
- Si besoin, obtenez des candidatures en nous adressant une offre de contrat.
- Informez-vous des modalités conventionnelles, financières et d'inscription.

2 SIGNEZ ET RETOURNEZ LA PROPOSITION DE FORMATION ET LE DEVIS adressés par le GRETA-CFA, dans les plus brefs délais.

3 EN RETOUR, VOUS RECEVREZ :

- le contrat d'apprentissage (CERFA FA 13),
- la convention de formation,
- voire une convention tripartite en cas d'aménagement de parcours.

Penser à

- la **déclaration préalable à l'embauche auprès de l'URSSAF** à effectuer dans les 8 jours précédant l'embauche effective. Elle peut se faire par courrier, ou par Internet www.due.fr ou www.net-entreprises.fr
- la **visite médicale** à réaliser dans un délai de 2 mois suivant l'embauche.



4 **SIGNEZ LE CONTRAT ET LA CONVENTION DE FORMATION :**

• **Contrat d'apprentissage :**

3 exemplaires, complétés et signés de l'employeur et l'apprenti·e en indiquant le nom du centre de formation et son UAI (voir la liste ci-contre).

A noter : le contrat d'apprentissage doit être visé par le GRETA-CFA avant enregistrement par l'OPCO. Il doit également être enregistré avant le début de son exécution ou dans les 5 jours ouvrables au plus tard.

• **Convention de formation :**

signée de l'employeur et du GRETA-CFA.

• **Convention tripartite** (si besoin) :

signée des 3 acteurs pré-cités.

Penser à

retourner rapidement ces 3 documents contractuels au GRETA-CFA

- Contrat d'apprentissage
- Convention de formation
- Convention tripartite

UAJ DES GRETA-CFA

- Côtes d'Amor : 022 2000E
- Bretagne Occidentale : 029 2327X
- Est Bretagne : 035 2856P
- Bretagne Sud : 056 1941F

5 **UNE FOIS LE CONTRAT ENREGISTRÉ, VOUS RECEVREZ DE L'OPCO :**

2 exemplaires (employeur + apprenti·e), après l'attribution d'un numéro d'enregistrement, sous 20 jours (passé ce délai, le silence vaut acceptation d'enregistrement). Le GRETA-CFA sera destinataire du 3^{ème} exemplaire.

6 **FINALISEZ L'INSCRIPTION DE L'APPRENTI :**

- Parallèlement, l'apprenti·e vous fera compléter le dossier d'inscription adressé par le GRETA-CFA.
- Un contrat pédagogique sera également signé de l'ensemble des acteurs.

les essentiels

- PROPOSITION DE FORMATION
- DEVIS

- CONTRAT D'APPRENTISSAGE
- CONVENTION DE FORMATION
- CONVENTION TRIPARTITE

- DOSSIER D'INSCRIPTION
- CONTRAT PÉDAGOGIQUE